

**Comité paritaire du personnel de
l'industrie de la signalisation routière
du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL DE L'INDUSTRIE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec

Le 19 mars 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131324

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

PRODUITS

Cotisations patronales et ouvrières	1 198 424 \$	1 027 690 \$
Autres	19 467	7 500
	1 217 891	1 035 190

CHARGES

Salaires et charges sociales	618 853	480 154
Assurances	13 334	11 004
Déplacements, congrès et colloques	5 965	1 647
Entretien et réparations	2 300	-
Fournitures de bureau et papeterie	15 494	6 322
Frais bancaires	1 563	1 675
Frais de formation	4 660	258
Frais informatiques	105 166	57 664
Honoraires de recrutement	1 081	420
Honoraires de services du Comité paritaire des agents de sécurité	-	51 006
Loyer	31 826	24 753
Publicité	17 314	15 694
Services professionnels	155 052	51 659
Télécommunications	4 580	2 195
Amortissement des immobilisations corporelles	5 341	3 446
Amortissement de l'actif incorporel	5 969	3 693
	988 498	711 590

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	229 393 \$	323 600 \$
--	-------------------	------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 021 994 \$	39 636 \$	1 061 630 \$	738 030 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	240 703	(11 310)	229 393	323 600
Investissement en immobilisations corporelles	(6 552)	6 552	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 256 145 \$	34 878 \$	1 291 023 \$	1 061 630 \$

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

BILAN

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 033 094 \$	900 896 \$
Encaisse - sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne retraite collectif des employés assujettis	64 238	88 615
Cotisations à recevoir	278 237	152 168
Frais payés d'avance	26 623	6 128

	1 402 192	1 147 807
--	-----------	-----------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)

	10 651	9 440
--	--------	-------

ACTIF INCORPOREL (note 4)

	24 227	30 196
--	--------	--------

	1 437 070 \$	1 187 443 \$
--	--------------	--------------

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	81 809 \$	37 198 \$
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne retraite collectif des employés assujettis.	64 238	88 615

	146 047	125 813
--	---------	---------

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	34 878	39 636
Non affecté	1 256 145	1 021 994

	1 291 023	1 061 630
--	-----------	-----------

	1 437 070 \$	1 187 443 \$
--	--------------	--------------

ENGAGEMENT (note 6)

Pour le conseil d'administration :

Jean-François Rollin

_____, administrateur

Nathalie Perron

_____, administrateur

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	229 393 \$	323 600 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 341	3 446
Amortissement de l'actif incorporel	5 969	3 693
	240 703	330 739
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Cotisations à recevoir	(126 069)	(15 643)
Frais payés d'avance	(20 495)	(753)
Dettes de fonctionnement	44 611	(33 180)
	138 750	281 163

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette de l'encaissement - sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne retraite collectif des employés assujettis	24 377	(24 682)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(6 552)	(2 569)
	17 825	(27 251)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne retraite collectif des employés assujettis	(24 377)	24 682
---	----------	--------

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	132 198	278 594
ENCAISSE, début de l'exercice	900 896	622 302
ENCAISSE, fin de l'exercice	1 033 094 \$	900 896 \$

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité, constitué en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (Québec), est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne retraite collectif des employés assujettis au décret. Le Comité au sens de la Loi sur les impôts est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés mensuellement, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

	Durées
Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût.

L'amortissement de l'actif incorporel est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Comité sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et rachetables en tout temps.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	17 821 \$	10 843 \$	6 978 \$	9 440 \$
Mobilier de bureau	4 229	556	3 673	-
	22 050 \$	11 399 \$	10 651 \$	9 440 \$

4. ACTIF INCORPOREL

	2025			2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	36 970 \$	12 743 \$	24 227 \$	30 196 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	12 840 \$	- \$
Salaires et vacances à payer	68 969	37 198
	81 809 \$	37 198 \$

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

6. ENGAGEMENT

Bail

Le Comité s'est engagé par bail jusqu'en 2030 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 184 780 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026 -	40 932 \$
2027 -	41 956 \$
2028 -	43 004 \$
2029 -	44 076 \$
2030 -	14 812 \$

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Comité si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des cotisations à recevoir.

Au 31 décembre 2025, environ 23 % (2024 - 0 %) des comptes clients sont à recevoir d'un seul client.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.